

**COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET**

**33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT**



**N° D2019-017**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Réunion Ordinaire du 5 mars 2019**

L'an deux mil dix-neuf le cinq du mois de mars à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Borcq sur Airvault, sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

**18 présents + 5 pouvoirs (22 votes) :**

**Membres titulaires présents :**

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jacky JOZEAU, Lucette ROCHER, Jean-Marie COLIN, Jacques METREAU, Frédérique DAMBRINE, Céline PIGNON,
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Claude SERVANT, Jean-Michel PROUST
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY
- ✓ Commune de Le Chillou :
- ✓ Commune d'Irais : Joël MEUNIER
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU, Jacques CHAUVEAU
- ✓ Commune de Maisontiers : Jean-François COIFFARD

**Membre suppléant présent (sans voix délibérative) :**

Commune de Maisontiers : Alain GILLES

**5 pouvoirs :**

- ✓ Mathias DIXNEUF a donné pouvoir à Monique NOLOT
- ✓ Jean-Pierre CESBRON a donné pouvoir à Jean-Michel PROUST
- ✓ Jeanne BARIGAULT a donné pouvoir à Frédérique DAMBRINE
- ✓ Viviane CHABAUTY a donné pouvoir à Jean-Marie COLIN
- ✓ Maryse CHARRIER a donné pouvoir à Jacky JOZEAU

**Excusé (e) s :** Viviane CHABAUTY, Jean-Pierre CESBRON, Maryse CHARRIER, Mathias DIXNEUF, Jeanne BARIGAULT

**Jacques CHAUVEAU a été élu secrétaire de séance.**

**Date de la convocation :** Jeudi 28 février 2019

## **BUDGET- FINANCES**

### **Reversement de salaires budget « déchets » au budget principal**

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire valide le reversement mensuel du budget « Déchets » au budget principal à partir du mois de janvier 2019 de la façon suivante : 18 000 € par mois (remboursement des charges de personnel). La régularisation des charges du personnel affecté à la compétence « déchets » se fera sur la mensualité de décembre par délibération.

A Airvault, le 5 mars 2019  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

Préfecture

079-200041416-20190305-D2019017-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 18-03-2019

Publication le : 18-03-2019

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48